

Démarche : Demande d'agrément annuel PH3 - DRAAF Nouvelle Aquitaine

Organisme : Le SRAL Nouvelle-Aquitaine

## Identité du demandeur

Email

Etablissement  
SIRET

Dénomination

Forme juridique

## Formulaire

Première demande ou demande de renouvellement d'agrément pour effectuer des fumigations en utilisant des produits phytopharmaceutiques générateurs de phosphure d'hydrogène pour l'année 2025, conformément à l'arrêté du 4 août 1986 relatif aux conditions générale d'emploi de certains fumigants en agriculture.

Clôture des demandes au 31 décembre 2024 à 23h59.

ATTENTION : Seules les questions en lien direct avec votre déclaration de fumigation déposées sur le site seront traitées par messagerie interne.

### **Demande d'agrément annuel PH3**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Taupes

Denrée et Locaux

### **Année de la campagne**

Exemple : 2025

### **Type de demande**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Primo-déclarant

Renouvellement

### **Département**

Indiquer le département du siège social de votre entreprise

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

16 - Charente

## Demande d'agrément annuel PH3 - DRAAF Nouvelle Aquitaine

- 19 - Corrèze
- 23 - Creuse
- 24 - Dordogne
- 33 - Gironde
- 40 - Landes
- 47 - Lot-et-Garonne
- 64 - Pyrénées-Atlantiques
- 79 - Deux-Sèvres
- 86 - Vienne
- 87 - Haute-Vienne

### Identification de l'entreprise

N° SIRET  
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Téléphone de l'entreprise

Adresse mail de l'entreprise

### Opérateur(s) Certifié(s)

Opérateur(s) Certifié(s)

Nom et prénom de l'opérateur

Nom et prénom de l'opérateur

Nom et prénom de l'opérateur

### Condition d'utilisation des gaz

**Attestation sur l'honneur**

J'atteste être en possession du matériel nécessaire pour la fumigation à l'aide du PH3 et non périmé pour l'année à savoir :

- au moins un appareil respiratoire approprié équipé de cartouches correspondantes par personne susceptible de participer à des fumigations
- au moins un appareil de détection des gaz utilisés par équipe de fumigation

Cochez la mention applicable

## Demande d'agrément annuel PH3 - DRAAF Nouvelle Aquitaine

Non

### Date de péremption des filtres

### Date de péremption des tubes réactifs

### Matériel électronique

Je déclare être en possession d'un matériel électronique.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Adresse du site de stockage si différente de l'adresse du siège social

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièces à joindre

OBLIGATOIREMENT :

- copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile pour l'année 2025 mentionnant son extension à l'usage des fumigants tel que prévu dans l'arrêté sus visé.

- Pour les entreprises qui effectuent des applications en prestataires de service joindre l'agrément de l'entreprise (cf. code rural, article L 254-1)

FACULTATIVE :

- facture d'achat du matériel

- attestation de fin de stage pour le certificat de qualification technique PH3

### N.B.

Merci de bien joindre toutes les pièces justificatives OBLIGATOIRES demandées au dossier.

**DATE LIMITE DE DÉPÔT (pour les demandes de renouvellement) : 31 décembre 2024**

Dans le cas où vous n'avez pas pu déposer votre dossier pour un cas de force majeure ou en raison de circonstances exceptionnelles, contactez votre DRAAF / SRAL